



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 décembre 2005
Français
Original: espagnol

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

Note verbale datée du 23 décembre 2005, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et, se référant à la lettre de ce dernier datée du 31 août 2005, a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la réponse de Cuba au tableau synoptique reçu (voir annexe), et de lui faire part des commentaires suivants :

- La note accompagnant le tableau synoptique ci-dessus mentionné, datée du 31 août 2005, n'a été reçue par la Mission permanente de Cuba que le 21 septembre 2005;
- Cuba ne s'oppose pas à ce que, dans le cadre de l'examen de l'application de la résolution 1540 (2004), le Comité créé par cette résolution utilise les informations qu'elle fournit, en application des instruments internationaux relatifs au désarmement auxquels elle est partie. Toutefois, pour que cela soit utile, il est indispensable de respecter le contexte dans lequel ces informations sont présentées, et de préserver la neutralité, l'objectivité et l'impartialité qui doivent caractériser les travaux de tous les organes de l'ONU. Cuba souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il faut éviter les doubles emplois et les chevauchements d'activités et veiller à ce que les fonctions accomplies par chaque organe correspondent bien à son mandat pour éviter l'imposition de facto d'un régime de contrôle de la non-prolifération qui saperait le rôle et les fonctions des régimes prévus par les traités existants, notamment le rôle que remplissent des organisations telles que l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques;
- Cuba confirme qu'elle n'est pas dotée et n'a pas l'intention de se doter d'armes de destruction massive ni de leurs vecteurs, et qu'elle restera profondément engagée en faveur de l'objectif de désarmement complet et généralisé ainsi qu'à la non-prolifération sous tous ses aspects;
- Il convient de souligner que, dans certains cas, les titres des sections du tableau synoptique ne coïncident pas parfaitement avec les termes de la résolution 1540 (2004), ce qui est une source de confusion lorsqu'il faut y



répondre. Tel est le cas des en-têtes qui présupposent la possession d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs, ou la production de substances ou de matières susceptibles d'être utilisées comme telles;

- Dans le tableau reçu, il serait utile que le Comité explique davantage la portée de certains termes et concepts qui ne sont pas définis clairement. C'est le cas, notamment, des termes suivants : clause générale, transfert immatériel et inclusion de technologies.

La Mission demande que la présente note ainsi que son annexe soient publiées comme documents du Conseil de sécurité.

Annexe à la note verbale datée du 23 décembre 2005, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

Paragraphe 1 et questions connexes évoquées aux paragraphes 5, 6, 8 a), b) et c) et au paragraphe 10

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
1	Déclaration générale sur la non-détention d'armes de destruction massive	X	Cuba n'est dotée et n'a l'intention de se doter d'aucune arme de destruction massive de quelque type que ce soit	Page 3
2	Déclaration générale d'engagement en faveur du désarmement et de la non-prolifération	X	Cuba réaffirme son ferme engagement en faveur du désarmement général et complet et de la non-prolifération, quantitative et qualitative, des armes de destruction massive	
3	Déclaration générale sur la non-fourniture d'armes de destruction massive et d'éléments connexes à des acteurs non étatiques	X	Dans le cadre de sa stratégie de défense nationale, Cuba n'a pas mis au point d'armes de destruction massive de quelque type que ce soit, n'en possède pas et n'a pas l'intention d'en posséder	
4	Convention sur les armes biologiques	X	Ratifiée le 21 avril 1976	Pages 3 et 15
5	Convention sur les armes chimiques	X	Ratifiée le 29 avril 1997	Page 3
6	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires	X	Ratifiée le 4 novembre 2002	Pages 3 et 15
7	Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	X		
8	Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Ratifiée le 26 octobre 1997	Page 15
9	Code de conduite de La Haye	X		
10	Protocole de Genève de 1925	X	Ratifié le 24 juin 1966	Page 15
11	Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	X	Membre depuis le 29 juillet 1957	Pages 3 et 15
12	Zone exempte d'armes nucléaires/Protocole(s)	X	Traité de Tlatelolco, ratifié le 23 octobre 2002 Traité sur l'Antarctique, 16 août 1984	Pages 3 et 14

Avez-vous souscrit l'une des déclarations suivantes ou votre pays est-il partie à l'un des traités ou conventions ou membre de l'un des mécanismes suivants?		Oui	Dans l'affirmative, indiquez les informations pertinentes (signature, adhésion, ratification, entrée en vigueur, etc.)	Observations (l'information se rapporte aux numéros de page de la version française du rapport ou à un site Web officiel)
13	Autres conventions et traités	X	Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol, 3 juin 1977	
14	Autres mécanismes			
15	Autres	X	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes 2. Cuba est partie à 12 des 13 instruments juridiques internationaux de l'ONU contre le terrorisme 	Page 3

Paragraphe 2 – Armes biologiques

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Décret-loi n° 190/1999 du Ministère de la science, de la technique et de l'environnement, (MSTE), chap. II, sect. I, art. 4 k) Arrêté n° 2/2004 du MSTE, chap. I, art. 3	X	Loi n° 93/2001, art. 10	Pages 5 et 6
2	Acquisition	X	Décret-loi n° 190/1999 du MSTE, chap. II, sect. 1, art. 4 k) Arrêté n° 2/2004 du MSTE, chap. I, art. 3	X	Loi n° 93/2001, art. 10	
3	Possession	X		X	Loi n° 93/2001, art. 10	
4	Constitution de stocks	X		X	Loi n° 93/2001, art. 10	
5	Mise au point	X	Arrêté n° 2/2004 du MSTE, chap. I, art. 3	X	Loi n° 93/2001, art. 10	
6	Transport	X	Décret-loi n° 190/1999 du MSTE, art. 1 et 3	X	Loi n° 93/2001, art. 10	Page 6
7	Transfert	X	Arrêté n° 2/2004 du MSTE, chap. I, art. 3	X	Loi n° 93/2001, art. 10, relative à la fourniture, à la vente et à l'expédition	Pages 5 et 6
8	Utilisation	X	Décret-loi n° 190/1999 du MSTE, art. 1 et 3 Arrêté n° 2/2004 du MSTE, art. 3 a) et b)	X	Loi n° 93/2001, art. 10	
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Loi 93/2001, 4 ^e considérant	X	Loi n° 93/2001, 4 ^e considérant	Page 5
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Loi 93/2001, 4 ^e considérant	X	Loi 93/2001, 4 ^e considérant	Page 5
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Loi 93/2001, 4 ^e considérant	X	Loi 93/2001, 4 ^e considérant	Page 5

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Décret-loi n° 190/1999 du MSTE, chap. II, sect. I, art. 4 k) Arrêté n° 2/2004 du MSTE, chap. I, art. 3	X	Loi 93/2001, art. 11	Page 5
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Décret-loi n° 190/1999 du MSTE, chap. II, sect. 1, art. 4 k) Arrêté n° 2/2004, chap. I, art. 3	X	Loi 93/2001, art. 10	
14	Autres					

Paragraphe 2 – Armes chimiques

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Décret-loi n° 202/1999	X	Loi n° 93/2001, art. 10	Pages 5 et 6
2	Acquisition	X	Décret-loi n° 202/1999, art. 26 a)	X	Loi n° 93/2001, art. 10	
3	Possession	X	Décret-loi n° 202/1999, art. 26 a)	X	Loi n° 93/2001, art. 10	Page 5
4	Constitution de stocks	X	Décret-loi n° 202/1999	X	Loi n° 93/2001, art. 10	Page 5
5	Mise au point	X	Décret-loi n° 202/1999	X		Page 5
6	Transport	X	Décret-loi n° 202/1999	X	Loi n° 93/2001, art. 10	Page 5
7	Transfert	X	Décret-loi n° 202/1999, art. 26 d)	X	Loi n° 93/2001, art. 10 sur la fourniture, la vente et l'expédition Décision n° 5517/2005, treizième Comité exécutif du Conseil des ministres	Page 5
8	Utilisation	X	Décret-loi n° 202/1999	X	Loi n° 93/2001, art. 11	Page 5
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Décret-loi n° 202/1999, art. 26 c)	X	Loi n° 93/2001, 4 ^e considérant	Page 5
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Décret-loi n° 202/1999, art. 26 d)	X	Loi n° 93/2001, 4 ^e considérant	Page 5
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Décret-loi n° 202/1999	X	Loi n° 93/2001, 4 ^e considérant	Page 5
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Décret-loi n° 202/1999	X	Loi n° 93/2001, art. 10	
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Décret-loi n° 202/1999, art. 26	X	Loi n° 93/2001, art. 10	Page 5
14	Autres					

Paragraphe 2 – Armes nucléaires

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Fabrication/production	X	Seule l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est acceptée et toute activité n'est autorisée que si les conditions de sécurité sont remplies. Décret-loi n° 207/2000 : « Utilisation de l'énergie nucléaire »	X	Loi n° 62 (Code pénal), chap. IV Loi n° 93/2001	Pages 3 et 4
2	Acquisition	X	Décret-loi n° 207/2000 : réception	X	Loi n° 62 (Code pénal), chap. IV	Pages 3 et 4
3	Possession	X	Décret-loi n° 207/2000 : autres actes	X	Loi n° 62 (Code pénal), chap. IV	Pages 3 et 4
4	Constitution de stocks	X	Décret-loi n° 207/2000	X	Loi n° 62 (Code pénal), chap. IV	Pages 3 et 4
5	Mise au point	X	Décret-loi n° 207/2000	X	Loi n° 62 (Code pénal), chap. IV Loi n° 93/2001	
6	Transport	X	Décret-loi n° 207/2000	X	Loi n° 62 (Code pénal), chap. IV	Pages 3 et 4
7	Transfert	X	Décret-loi n° 207/2000	X	Loi n° 62 (Code pénal), chap. IV	Pages 3 et 4
8	Utilisation	X	Décret-loi n° 208/1996	X	Loi n° 62 (Code pénal), chap. IV Loi n° 93/2001	Pages 3 et 4
9	Complicité active de l'une ou plusieurs des activités susmentionnées	X	Décret-loi n° 208/1996	X	Loi n° 62 (Code pénal), titre V, chap. II	
10	Facilitation d'activités susmentionnées	X	Décret-loi n° 208/1996	X	Loi n° 62 (Code pénal), titre V, chap. II	
11	Financement d'activités susmentionnées	X	Décret-loi n° 208/1996	X	Loi n° 62 (Code pénal), titre V, chap. II Loi n° 93/2001	

Votre pays s'est-il donné une législation interdisant à des particuliers ou à des entités de se livrer à l'une des activités suivantes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Activités susmentionnées concernant les vecteurs	X	Sans objet	X		
13	Participation d'acteurs non étatiques à des activités susmentionnées	X	Décret-loi n° 207/2000	X	Loi n° 62 (Code pénal), chap. IV	Page 3
14	Autres					

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes biologiques et des éléments connexes

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Arrêté n° 2/2004 du Ministère de la science, de la technique et de l'environnement (MSTE)	X	Loi n° 93/2001, art. 10 et 11 Système national de surveillance et de contrôle des matériaux biologiques	Pages 4 et 5 et de 7 à 11
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	Arrêté n° 2/2004 du MSTE	X	Loi n° 93/2001, article 10	
5	Autres mesures de surveillance					
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Décret-loi, 190/1999 et arrêtés n°s 42/1999, 8/2000, 103/2000 et 112/2003 du MSTE		En cours d'élaboration	
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Décret-loi n° 190/1999 et arrêtés n°s 42/1999, 8/2000, 103/2000 et 112/2003 du MSTE		En cours d'élaboration	
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	Décret-loi n° 190/1999 et arrêtés n°s 42/1999, 8/2000, 103/2000 et 112/2003 du MSTE		En cours d'élaboration	
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Décret-loi n° 190/1999 et arrêté n° 2/2004 du MSTE	X	Un régime de répression des infractions administratives est en préparation	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes biologiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Autres mesures de sécurité	X	Décret-loi n° 190/1999 et arrêtés n° 2/2004 et n° 67/96 (Centre national de sécurité biologique, chargé d'encadrer le dispositif national de sécurité biologique) du MSTE	X	Loi n° 93/2001, art. 10 et 11	Pages 4, 9 à 11 et 16
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Décret-loi n° 190/1999, article 12 g) et arrêté n° 2/2004, articles 8 f) et 9 g) du MSTE Décret-loi n° 186/1998 et arrêté n° 2/2001 du Ministère de l'intérieur	X	Loi n° 93/2001, art. 10 et 11	Pages 4 et 9 à 11
12	Octroi de licences/homologation des installations/habilitation du personnel manipulant des matières biologiques	X	Arrêtés n°s 76/2000 et 2/2004 du MSTE	X	Loi n° 93/2001, art. 10 et 11	Page 7
13	Habilitation du personnel	X	Décret-loi n° 186/1998 et arrêté n° 2/2001 du même Ministère			
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs		Sans objet			
15	Réglementations concernant le génie génétique	X	Décret-loi n° 190/1999 et arrêtés n°s 8/2000, 76/2000, 103/2002, 112/2003 et 2/2004 du MSTE	X	Loi n° 93/2001, art. 10 et 11	Page 7
16	Autres textes de loi et réglementations ayant trait à la sécurité et à la protection des matières biologiques	X	Décret-loi n° 190/1999 du MSTE Arrêté n° 112/2003 du même ministère Arrêté n° 67/1996 du même ministère, portant création du Centre national de sécurité biologique	X	Loi n° 93/2001, art. 10 et 11	Pages 7, 8 et 16
17	Autres			X		

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes chimiques et des éléments connexes

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Décret-loi n° 202/1999, chap. IV Arrêté n° 32/2003 du Ministère de la science, de la technique et de l'environnement (MSTE) Décision n° 159/95	X	Loi n° 93, chap. I, art. 10 et 11	Pages 8, 11 et 17
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X	Arrêté n° 32/2003, art. 19 b), du MSTE	X		Mentionne le transfert
5	Autres mesures de surveillance	X	Arrêté n° 32/2003, art. 32 f), du MSTE	X		
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication		Sans objet, notre pays ne possédant pas d'armes chimiques			
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation		Sans objet, notre pays ne possédant pas d'armes chimiques			
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	Arrêté n° 87/99 du MSTE			Page 17
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Arrêté n° 87/99 du MSTE Résolution 1/96 du Ministère du transport et du Ministère de l'intérieur			Page 17
10	Autres mesures de sécurité	X	Décrets-lois n°s 202/1999, 107/88, 154/94 Arrêté n° 67/96 du Ministère de la santé	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11	Pages 8, 11 et 17
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Décret-loi n° 186/1998, du Ministère de l'intérieur et arrêté n° 2/2001 du même ministère			

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes chimiques et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Homologation des installations chimiques/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Décret-loi n° 202/1999 Arrêté n° 32/2003 du MSTE Arrêté n° 159/95	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11	
13	Habilitation du personnel	X	Décret-loi n° 186/1998 et arrêté n° 2/2001 du Ministère de l'intérieur			
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs		Sans objet, notre pays ne possédant pas d'armes chimiques			
15	Autorité nationale chargée de la Convention sur les armes chimiques	X	Autorité nationale chargée de l'interdiction des armes chimiques (arrêté n° 3150/97 du Comité exécutif du Conseil des ministres et arrêté n° 35/98 du MSTE)			Page 17
16	Déclaration à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques des produits chimiques inscrits aux tableaux 1, 2 et 3 de la Convention sur les armes chimiques	X	Déclarations annuelles			Page 15
17	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux armes chimiques obsolètes		Sans objet, notre pays ne possédant pas d'armes chimiques			
18	Autres textes de loi et réglementations ayant trait au contrôle des matières chimiques	X	Arrêté n° 15/2003 du MSTE, relatif aux inspections	X	Décision 5517/2005 du quatorzième Comité exécutif du Conseil des ministres	Page 11
19	Autres			X	Deux inspections de routine de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en 2003	Page 15

Paragraphe 3 a) et b) – Surveillance, sécurité et protection physique des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Mesures de surveillance au stade de la fabrication	X	Décret n° 208/1996 relatif au Système national de surveillance et de contrôle des matières nucléaires Arrêté n° 62/96 du Ministère de la science, de la technique et de l'environnement (MSTE), Règlement relatif à la surveillance et au contrôle des matières nucléaires Décret n° 208/1996	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	Pages 3, 6, 9 et 18
2	Mesures de surveillance au stade de l'utilisation	X		X		
3	Mesures de surveillance des stocks	X		X		
4	Mesures de surveillance lors du transport	X		X		
5	Autres mesures de surveillance	X	Décret n° 208/1996 Arrêté n° 62/1996 du MSTE	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186 : transfert, enlèvement, détournement et réception de matières nucléaires sans autorisation	Pages 3 et 6
6	Mesures de sécurité au stade de la fabrication	X	Décret n° 208/1996 Arrêté n° 62/1996 du MSTE			
7	Mesures de sécurité au stade de l'utilisation	X	Décret n° 208/1996 Arrêté n° 62/1996 du MSTE Système national de surveillance et de contrôle	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	Pages 3 et 6
8	Mesures de sécurité concernant les stocks	X	Décret n° 208/1996 Arrêté n° 62/1996 du MSTE Système national de surveillance et de contrôle	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
9	Mesures de sécurité lors du transport	X	Arrêté n° 121/2000 du MSTE (Règlement relatif à la sécurité du transport des matières radioactives)	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	
10	Autres mesures de sécurité			X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186 : transfert, enlèvement, détournement et réception de matières nucléaires sans autorisation	Pages 3 et 6
11	Réglementation de la protection physique des installations, des matières et du transport	X	Décret-loi n° 186/1998 et arrêté n° 2/2001 du Ministère de l'intérieur			Page 9
12	Homologation des installations nucléaires/habilitation des entités/autorisation de l'utilisation des matières	X	Décret n° 208/1996 Décision n° 62/1996 du MSTE Système national de surveillance et de contrôle – Production et transfert	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	Pages 3, 6 et 9
13	Habilitation du personnel	X	Décret-loi n° 186/1998 et arrêté n° 2/2001 du Ministère de l'intérieur			
14	Mesures de surveillance, de sécurité et de protection physique applicables aux vecteurs		Sans objet			
15	Autorité nationale chargée de la réglementation	X	Décret-loi n° 207/2000 Arrêté n° 64/2000 du MSTE Centre national de sécurité nucléaire			Page 3
16	Accords de garanties de l'AIEA	X	Accord de garanties en vigueur depuis le 3 juin 2004 Protocole additionnel en vigueur depuis le 3 juin 2004			Page 15 < http://www.iaea.org/OurWork/SV/Safeguards/sir_table.pdf >

Votre pays a-t-il pris des mesures et dispositions ou des lois pour surveiller les armes nucléaires et les éléments connexes et en assurer la sécurité et la protection? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
17	Code de conduite de l'AIEA sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives	X	Cuba a exprimé son appui au Directeur général de l'AIEA et lancé la procédure d'adoption. Cuba a également participé aux réunions consacrées à l'élaboration du Guide relatif au Code de conduite sur l'importation et l'exportation de sources radioactives			< http://www-ns.iaea.org/downloads/rw/mee >
18	Base de données de l'AIEA sur le trafic de matières nucléaires et autres sources radioactives	X	Cuba contribue à la base de données du programme.			< http://www.iaea.org/About/Policy/GC/GC42/Documents/gc42-17.html >
19	Autres accords concernant l'AIEA	X	Accord supplémentaire révisé sur la prestation d'assistance technique par l'AIEA, le 13 juillet 1993			
20	Autres textes de loi et réglementations internes concernant les matières nucléaires, y compris ceux ayant trait à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Règlement relatif à la protection physique des matières radioactives en cours d'élaboration Cuba est partie à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires	X	Décret-loi n° 186/1998 Arrêté 2/2001 du Ministère de l'intérieur Convention sur la protection physique des matières nucléaires (AIEA)	
21	Autres					

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes biologiques et des éléments connexes

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières		En cours d'élaboration	X	Douane générale de la République	Page 9 du rapport
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières		En cours d'élaboration			
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies	X	Décret-loi n° 190/1999 Arrêté n° 2/2004 du Ministère de la science, de la technique et de l'environnement (MSTE) Arrêté n° 76/2000	X	Loi n° 93/2001 Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	Pages 5 et 6 du rapport
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures		En cours d'élaboration	X	Douane générale de la République	Page 10 du rapport
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	Décret-loi n° 190/1999 Arrêté n° 2/2004 du MSTE Arrêté n° 76/2000	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11	Pages 7 et 10
6	Régime de licences	X	Décret-loi n° 190/1999 Arrêtés n°s 2/2004 et 76/2000 du MSTE		Infractions en cours de définition	
7	Octroi de licences individuelles		Sans objet			
8	Octroi de licences générales	X	Décret-loi n° 190/1999 Arrêté n° 2/2004 du MSTE Arrêté n° 76/2000		Infractions en cours de définition	
9	Dérogations au régime de licences		Pas de dérogation			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	Décret-loi n° 190/1999 Arrêté n° 2/2004 du MSTE Arrêté n° 76/2000 Dans le cas des visas NON			
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Centre national de sécurité biologique			
12	Examen interinstitutions des licences		En cours d'élaboration par l'administration de la Douane générale de la République			
13	Listes de contrôle	X	Arrêté n° 2/2004 du MSTE, qui indique la liste des agents biologiques. Une nouvelle liste, qui sera incorporée dans le Système harmonisé de classement des produits, est en cours d'élaboration en collaboration avec la Douane général de la République		En cours d'élaboration	Pages 7 et 9
14	Mise à jour des listes	X	Mise à jour de l'arrêté 42/99 par le MSTE			
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs		Sans objet			
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Décret-loi n° 190/1999 Arrêté n° 2/2004 du MSTE Uniquement pour les usagers nationaux			
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes biologiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
20	Contrôle des biens en transit					
21	Contrôle des transbordements					
22	Contrôle des réexportations					
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Décret-loi n° 190/1999 Arrêtés n°s 2/2004 et 76/2000 du MSTE	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11	Pages 7 et 10
26	Principe d'extraterritorialité		Sans objet			
27	Autres	X	Décret-loi n° 165, chap. VIII, sect. 2, art. 33 : ces règles s'appliquent aussi aux zones franches et aux parcs industriels	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11	Pages 3, 5 et 6

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes chimiques et des éléments connexes

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Arrêtés n ^{os} 231/2004 et 339/2005 du Ministère du commerce extérieur (MCE) Décision n ^o 1/2005 de l'Office national des statistiques	X	Loi 93/2001, art. 10 Décision n ^o 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres Décision n ^o 550/2004 du Ministère du commerce extérieur	Page 11
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières	X	Décision n ^o 19/2002 de la Douane générale de la République, règles applicables au dédouanement des marchandises, art. 15 b), 24 f) et 66 e) Décret-loi n ^o 162 relatif aux douanes, art. 48 et 49	X	Décret 277, relatif aux infractions à la réglementation douanière	
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies		Arrêtés n ^{os} 190/2001 (Règlement relatif aux importations et exportations), 231/2004 et 339/2005 du MCE	X	Loi n ^o 93/2001 Loi n ^o 62 (Code pénal), art. 185 et 186 Décision n ^o 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres Arrêté n ^o 550/2004 du MCE	Pages 5 et 6
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Douane générale de la République, Ministère de la science, de la technique et de l'environnement (MSTE), MCE, Office national des statistiques Arrêté n ^o 231/2004 du MCE			Page 11

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE Décision n° 1/2005 de l'Office national des statistiques Arrêtés n°s 231/2004 et 190/2001 (Règlement relatif aux importations et exportations) du MCE	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11 Loi n° 59/87 (Code civil) Loi n° 7/77 Décision n° 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres Arrêté n° 550/2004 du MCE	Pages 8, 11 et 12
6	Régime de licences	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11	Pages 8 et 11
7	Octroi de licences individuelles		Sans objet Nos licences ne sont pas octroyées à des individus mais à des personnes juridiques ou à leurs représentants			
8	Octroi de licences générales	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE	X	Loi n° 93/2001, art. 10 Décision n° 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres	
9	Déroghations au régime de licences	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE	X	Loi n° 93/2001, art. 10 Décision n° 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres	
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE	X	Loi n° 93/2001, art. 10 Décision n° 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres	
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Décret-loi n° 202/1999, art. 6 Arrêté n° 32/2003 du MSTE	X	Décision n° 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres	

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
12	Examen interinstitutions des licences		Douane générale de la République Décret-loi n° 162/96 de l'Administration des douanes		Décret n° 207/96 Infractions à la réglementation douanière	
13	Listes de contrôle	X	Décision n° 52 de l'Office nationale des statistiques : les substances chimiques comprises dans les listes de la Convention sur les armes chimiques figurent dans le système harmonisé de classement des produits Décision n° 1/2005 de l'Office national des statistiques			Pages 11 et 17
14	Mise à jour des listes		Sans objet Les substances faisant l'objet de contrôle sont énumérées dans la Convention sur les armes chimiques			
15	Mesures applicables aux technologies					
16	Mesures applicables aux vecteurs		Sans objet, notre pays ne possédant pas d'armes chimiques			
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE, art. 26 a) Décret-loi n° 202/99, art. 26 e)	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE, art. 26 a) Décision n° 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres	
18	Mesures d'application générale					
19	Transferts immatériels					

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
20	Contrôle des biens en transit	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE Décision n° 21/2005 de la Douane générale de la République (Règles applicables au régime du transit douanier)	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11 Loi n° 59/87 (Code civil) Loi n° 7/77 Décret-loi 200/99 (Environnement) Décret-loi 277 relatif aux infractions à la réglementation douanière Décision n° 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres	Pages 8, 11 et 12
21	Contrôle des transbordements	X	Décision n° 6/1997 de la Douane générale de la République (Règles applicables au régime du transit douanier)	X	Décret-loi 277, relatif aux infractions à la réglementation douanière	
22	Contrôle des réexportations	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11 Loi n° 59/87 (Code civil) Loi n° 7/77 Décret-loi 200/99 (Environnement) Décision n° 5517/2005 du treizième Comité exécutif du Conseil des ministres	Pages 8, 11 et 12
23	Contrôle du financement		Sans objet			
24	Contrôle des services de transport		Sans objet			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes chimiques et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
25	Contrôle des importations	X	Arrêté n° 32/2003 du MSTE Arrêtés n°s 268/90 et 181/95 Arrêté n° 190/2001 du MCE (Règlement relatif aux importations et exportations) Arrêtés n°s 231/2004 et 339/2005 du MCE	X	Loi n° 93/2001, chap. I, art. 10 et 11 Arrêté n° 550/2004 du MCE	Pages 8, 11 et 17
26	Principe d'extraterritorialité		Sans objet			
27	Autres	X	Décret-loi n° 165, chap. VIII, sect. 2, art. 33 : ces règles s'appliquent aussi aux zones franches et aux parcs industriels			Pages 3 et 5

Paragraphe 3 c) et d) et questions connexes évoquées aux paragraphes 6 et 10
– Contrôle des armes nucléaires et des éléments connexes

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
1	Surveillance des frontières	X	Système harmonisé de classement des produits	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	
2	Moyens techniques prévus pour la surveillance des frontières					
3	Contrôle des opérations de courtage, de commercialisation et de négociation ou de toute activité visant à faciliter la vente de biens et de technologies		Sans objet, Cuba ne produisant ni n'exportant de biens et de technologies d'une telle nature	X	Loi n° 93/2001 Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	Page 6
4	Organismes et autorités chargés de l'application des mesures	X	Douane générale de la République, Ministère de la science, de la technique et de l'environnement (MSTE), Ministère du commerce extérieur (MCE), Office national des statistiques		Douane générale de la République	
5	Législation relative au contrôle des exportations	X	Décret n° 208/1996 Arrêté n° 62/96 du MSTE, chap. III : autorisation d'exporter			Pages 3 et 9
6	Régime de licences	X	Décret n° 208/1996 Arrêté n° 62/96 du MSTE, chap. III : autorisation d'importer et d'exporter			Pages 3 et 9
7	Octroi de licences individuelles		Sans objet, Cuba ne délivrant pas de licences individuelles			

Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?		Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
8	Octroi de licences générales	X	Décret n° 208/1996 Arrêté n° 62/96 du MSTE, chap. III : autorisation d'importer et d'exporter	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	
9	Déroptions au régime de licences		Aucune dérogation n'est prévue	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	
10	Conditions d'octroi de licences pour les biens susceptibles d'être exportés/visas	X	Décret-loi n° 207/2000 Décret n° 208/1996 Arrêté n° 62/96 du MSTE	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	
11	Autorité nationale chargée de délivrer les autorisations	X	Décret-loi n° 208/1996 Décret-loi n° 207/2000 Arrêté n° 62/96 du MSTE Centre national de sécurité nucléaire	X		
12	Examen interinstitutions des licences	X	Coordonné par la Douane générale de la République			
13	Listes de contrôle	X	Arrêté n° 62/96 du MSTE, par lequel est établie la liste des équipements et des composants importants			Page 13
14	Mise à jour des listes					
15	Mesures applicables aux technologies		Sans objet			
16	Mesures applicables aux vecteurs		Sans objet			
17	Contrôle des utilisateurs finals	X	Au niveau interne, décret-loi n° 208/1996 Arrêté n° 62/96 du MSTE			
18	Mesures d'application générale					

	Votre pays s'est-il donné des textes, des procédures, des dispositions et des mécanismes parmi les suivants aux fins de la surveillance des frontières, de l'exportation et de l'importation et autres transferts d'armes nucléaires et d'éléments connexes? Des sanctions sont-elles prévues à l'encontre de quiconque enfreint les dispositions en vigueur?	Cadre juridique national		Sanctions civiles et pénales, mesures de mise en œuvre, etc.		Observations
		Oui	Quels sont les textes applicables?	Oui	Quels sont les textes applicables?	
19	Transferts immatériels					
20	Contrôle des biens en transit	X	Décision n° 21/2005 de la Douane générale de la République (règles d'application du Régime de transit douanier)	X	Décret 277 relatif aux infractions à la réglementation douanière	
21	Contrôle des transbordements	X	Décision n° 6/1997 de la Douane générale de la République (règles d'application relatives au régime de transbordement)	X	Décret 277 relatif aux infractions à la réglementation douanière	
22	Contrôle des réexportations	X	Décision n° 19/2002 de la Douane générale de la République (règles d'application relatives au dédouanement des marchandises)	X	Décret 277 relatif aux infractions à la réglementation douanière	
23	Contrôle du financement					
24	Contrôle des services de transport					
25	Contrôle des importations	X	Décret n° 208/1996 Arrêté n° 62/96 du MSTE, chap. III : autorisation d'importer	X	Loi n° 62 (Code pénal), art. 185 et 186	Pages 3 et 9
26	Principe d'extraterritorialité	X	Loi n° 93/2001, chap. I	X	Loi n° 93/2001, chap. I	
27	Autres					

Paragraphe 6, 7 et 8 d) – Listes de contrôle, assistance, information

État : Cuba

Date du rapport : 28 octobre 2004

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
1	Listes de contrôle – biens/matériel/ matières/technologies	X	<p>Arrêtés n^{os} 53/2000 et 87/99 du MSTE relatifs aux listes de déchets dangereux</p> <p>Arrêté n^o 42/99 du MSTE relatif à la liste des agents biologiques</p> <p>Arrêté n^o 2/2004 du MSTE relatif à la surveillance et au contrôle des matières biologiques et des équipements et techniques connexes</p> <p>Les substances chimiques qui figurent dans la Convention sur les armes chimiques font l'objet d'une annexe du décret-loi 202/99.</p>	Pages 6, 13 et 18
2	Listes de contrôle – autres			
3	Assistance offerte	X	<p>Volonté de contribuer par son expérience à l'application, dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes de la Convention sur les armes chimiques, des régimes nationaux de surveillance et de contrôle des matières nucléaires et de la Convention sur les armes biologiques</p> <p>Une offre d'assistance a été faite en vertu du paragraphe 7, alinéa c, de l'article 10 de la Convention sur les armes chimiques, par laquelle Cuba propose d'envoyer jusqu'à cinq toxicologues en cas de demande d'un État partie à la Convention. Cette offre a été faite dans un document envoyé au secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques</p> <p>Offre d'assistance sous forme de cours d'été à organiser en coordination avec l'Agence internationale de l'énergie atomique</p>	Pages 13 et 14
4	Assistance demandée			

Pouvez-vous donner des informations sur les questions suivantes?		Oui		Observations
5	Programmes d'assistance en place (bilatéraux/plurilatéraux/multilatéraux)			
6	Information à l'intention des industriels	X	Organisation de séminaires, conférences, ateliers, cours et inspections pour coopérer avec l'industrie	Pages 18 et 19
7	Information à l'intention du public	X	Publication au <i>Journal officiel</i> de la législation relative aux questions nucléaires Information sur les substances chimiques dans les médias, dans le cadre d'une stratégie d'information du public Inclusion, dans les programmes d'enseignement, d'informations relatives à la Convention sur les armes biologiques et à la Convention sur les armes chimiques	Pages 18 et 19